

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3971

présenté par

M. Taupiac, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani,
M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher,
M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann

ARTICLE 2

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* De favoriser la diffusion des connaissances et des innovations en se fixant pour objectif d'instaurer un centre de recherche au sein de chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faciliter la diffusion du savoir en établissant, au sein de chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, un centre d'expérimentation et d'innovation.

Actuellement l'expérimentation et/ou l'innovation sont présentes au sein des exploitations et ateliers des EPLEFPA mais de façon « aléatoire ». Les EPLEFPA ne possèdent pas une unité propre en leur sein dédiée à la recherche, au transfert et/ou à l'innovation.

La proximité et les liens qu'ils nouent avec les territoires en font pourtant un lieu privilégié pour partager et diffuser le savoir, notamment auprès des populations non issues du monde agricole.

Cet amendement a été travaillé avec la SNPDEA